

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION N° **CD-2019/09/26-1/01****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20190926-lmc100000019367-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 02/10/2019

Réception Préfet : 02/10/2019

Publication RAAD : 02/10/2019

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : LAVENKA Olivier

Commission n° 7 – Finances
Rapporteur : CHANUSSOT Jean-Marc

OBJET : Avenant N°1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine.

Lors de sa séance du 28 septembre 2017, l'Assemblée départementale a validé la programmation du Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine. La Commune de Dammarie-les-Lys souhaite modifier son programme.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/03 du 7 octobre 2016 relative à la modification du règlement du Contrat Intercommunal de Développement,

VU la délibération du Conseil général n° 7/02 du 29 juin 2012 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier modifié,

VU la délibération n°1/06 du 28 septembre 2017, relative au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant au Contrat Intercommunal de Développement de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine, tel qu'il figure en annexe n° 1 de la présente délibération.

Article 2 : d'accorder à la Commune de Dammarie-les-lys, une subvention de 50 981 €, pour l'aménagement des espaces verts des avenues Gabriel Péri et de la Forêt à Dammarie-les-lys.

Article 3 : d'approuver le projet de convention de réalisation pour cette action, tel qu'il figure en annexe 2 de la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cet avenant et cette convention au nom du Département.

Article 5 : d'imputer la dépense sur l'action « contrat intercommunal de développement » - opération « CID de la Communauté d'agglomération Melun Val-de-Seine – DI 2018 »

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Pierre BACQUÉ

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ

M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne